



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 9 septembre 2021

Délibération n°34/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 9 septembre à neuf heures, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 août 2021.

Membres présents : Messieurs Philippe BOUTY, Jean-François DAURE, Patrick MARDIKIAN, Michel CARTERET, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.
Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fabienne GODICHAUD, Nicole BONNEFOY, Hélène GINGAST, Nelly VERGEZ, Stéphanie GARCIA et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : monsieur Gérard DESAPHY,
Mesdames Charline CLAVEAU et Caroline COLOMBIER.

Monsieur Gérard DESAPHY donne pouvoir à monsieur Xavier BONNEFONT.

Membres consultatifs présents : monsieur Andréas KOCH.
Madame Anne FRANGEUL.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD et madame Cécile FRANCOIS.

Objet : Elections du Président et des Vice-Présidents du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

1 Election du Président du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

L'article L5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que le président du syndicat mixte est élu par le Comité Syndical.

L'article 9 du Règlement Intérieur du Syndicat approuvé par délibération du 27 novembre 2015 précise que « la réunion au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président est présidée par le plus âgé des membres du Comité. Le président est élu, à bulletin secret, à la majorité absolue des membres du Syndicat. Si cette élection n'est pas acquise après deux premiers tours de scrutins, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative des membres du Comité Syndical. En cas d'égalité, l'élection est acquise au bénéfice de l'âge ».

A la suite des élections départementales des 20 et 27 juin 2021, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Président.

.....

Exposé :

En qualité de doyen d'âge, monsieur François NEBOUT est appelé à présider la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Président du Comité Syndical du Pôle Image MAGELIS.

Par ailleurs, madame Stéphanie GARCIA et monsieur Xavier BONNEFONT, plus jeunes membres du Comité Syndical, sont désignés scrutateurs.

Candidature et Vote :

Monsieur François NEBOUT ouvre les candidatures à la présidence du Comité Syndical du Pôle Image – MAGELIS.

Seul monsieur Philippe BOUTY se porte candidat.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, des statuts du Syndicat Mixte et de son Règlement Intérieur, il est procédé à un vote au scrutin uninominal à bulletin secret.

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins : 18

A l'issue du 1^{er} tour, le dépouillement des bulletins fait apparaître les résultats suivants :

- Monsieur Philippe BOUTY : 15 voix pour
- Bulletins blancs : 3

Résultats :

Monsieur Philippe BOUTY, qui recueille la majorité absolue des suffrages, est élu au 1^{er} tour Président du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

La réunion du Comité Syndical se poursuit sous la Présidence de Monsieur Philippe BOUTY.

② Election des Vice-Présidents du Comité Syndical du Pôle Image Magelis

Après l'élection du Président et sous sa présidence, le Comité Syndical élit le Vice-Président au scrutin uninominal dans les mêmes conditions que pour le Président.

Monsieur le Président propose d'élire deux Vice-Présidents comme suit :

- un vice-président « Ressources et Aménagement »,
- un vice-président « Développement économique, Formation et Prospective ».

.....

Exposé :

Madame Stéphanie GARCIA et monsieur Xavier BONNEFONT, plus jeunes membres du Comité Syndical, sont maintenus scrutateurs.

Candidatures et Votes :

Monsieur le Président ouvre les candidatures à la Vice-présidence « Ressources et Aménagement » du Comité Syndical du Pôle Image Magelis, et propose la candidature de monsieur Xavier BONNEFONT. Aucune autre candidature n'est présentée.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et de son règlement intérieur, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins : 18

A l'issue du 1^{er} tour, le dépouillement des bulletins fait apparaître les résultats suivants :

- Monsieur Xavier BONNEFONT : 15 voix pour
- Bulletins blancs : 3

Résultats :

Monsieur Xavier BONNEFONT, qui recueille la majorité absolue des suffrages, est élu au 1^{er} tour Vice-Président « Ressources et Aménagement » du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

Monsieur le Président ouvre ensuite les candidatures à la Vice-présidence « Développement économique, Formation et Prospective » du Comité Syndical du Pôle Image Magelis, et propose la candidature de madame Martine PINVILLE. Aucune autre candidature n'est présentée.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, des statuts du Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et de son règlement intérieur, il est procédé à un vote à bulletin secret.

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins : 18

A l'issue du 1^{er} tour, le dépouillement des bulletins fait apparaître les résultats suivants :

- Madame Martine PINVILLE : 15 voix pour
- Bulletins blancs : 3

Résultats :

Madame Martine PINVILLE, qui recueille la majorité absolue des suffrages, est élue au 1^{er} tour Vice-Président « Développement économique, Formation et Prospective » du Comité Syndical du Pôle Image Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 15 Sept. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 15 Sept. 2021
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 15 Septembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

